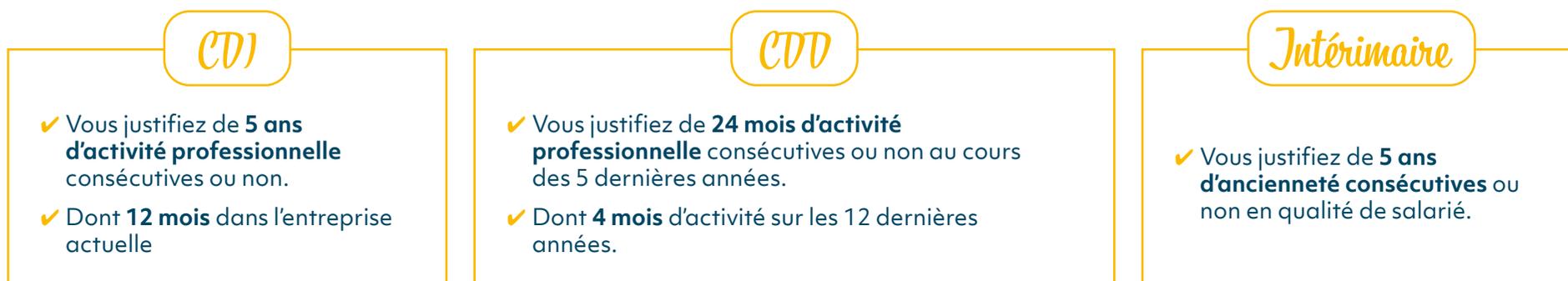


LE FINANCEMENT

Vous êtes salarié en...



CDI

- ✓ Vous justifiez de **5 ans d'activité professionnelle** consécutives ou non.
- ✓ Dont **12 mois** dans l'entreprise actuelle

CDD

- ✓ Vous justifiez de **24 mois d'activité professionnelle** consécutives ou non au cours des 5 dernières années.
- ✓ Dont **4 mois** d'activité sur les 12 dernières années.

Intérimaire

- ✓ Vous justifiez de **5 ans d'ancienneté consécutives** ou non en qualité de salarié.

CPF

- Vous pouvez utiliser les fonds disponibles sur votre Compte Professionnel de Formation.
- **Pendant vos heures de travail** : vous avez obligation de faire une demande auprès de votre employeur.
- **Hors temps de travail** : aucune obligation auprès de votre employeur.
- Si votre compte n'est pas suffisamment crédité, vous pouvez compléter avec un financement personnel.

AUTOFINANCEMENT

- Pour tous ceux qui s'autofinancent, AC TALENTS RH propose des facilités de paiement en 3 fois.

ENTREPRISE

- Vous pouvez faire une demande à votre employeur.
- Plan de formation entreprise.

VOTRE
AVENIR,
notre
mission!